



**MAIRIE DE MERCEY-LE-GRAND
BULLETIN MUNICIPAL n° 345**



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 janvier 2025

Présents : Mmes Christel ANTOINE, Michèle FICHET, Danièle HENRY, Denise MARSOT, Audeline MOMY, Nadia NICOLAS, Laure PALLAUD, Mrs Didier AUBRY, Christophe BONNEFOY, Denis BONNEFOY, Florian BONNET, Fabien CADOUX, Sébastien LABOURO, Serge SEGUIN

Absent excusé : Michaël LAMBLA donne procuration à Christophe BONNEFOY

MOT DU MAIRE : Vers une nouvelle année 2025.

2025 a commencé à petits pas : chacun a repris son rythme de travail, après quelques jours de fête ou de repos. Notre commune aborde cette année comme une année de transition car ce sera la dernière année complète de notre conseil municipal, avant les élections municipales de mars 2026.

Notre équipe va poursuivre son engagement à votre service, en tentant de favoriser les rencontres avec l'aide de nos associations, véritables poumons d'une vie collective réussie. Certes, nous vivons dans un monde où tout s'accélère, où parfois on peut se sentir dépassés, parfois même exclus. Aussi, nous œuvrons à une meilleure écoute, à une meilleure compréhension car nous savons que la proximité permet d'être au plus près des exigences de chacun, avec les moyens qui nous sont offerts.

Sachez que la porte de notre mairie peut être franchie simplement. Les sourires des uns et des autres, les remerciements sont notre plus beau cadeau que nous souhaitons partager. Que vous soyez à Mercey depuis de nombreuses années, ou que vous arriviez, que vous soyez propriétaires ou locataires, que vous soyez jeunes ou plus âgés, une commune peut se vivre avec cette diversité qui donne de la richesse à la vie. Osez partager, osez-vous investir, osez dialoguer. La vie est par définition éphémère, autant la vivre pleinement, sans regrets.

Le Maire Didier AUBRY

DELIBERATIONS

**CONVENTION AVEC LE SYDED POUR DIAGNOSTIC
ENERGETIQUE DU 5 BIS RUE DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire propose la réalisation d'un audit énergétique sur le bâtiment communal au 5 rue de l'Eglise, qui abrite 6 logements communaux dédiés à la location. L'objectif de cet audit est un diagnostic complet des performances énergétiques du bâtiment qui aboutit vers des préconisations concrètes, chiffrées et argumentées d'économies d'énergie et d'utilisation d'énergies renouvelables. Cet audit sera réalisé par le SYDED (Syndicat Départemental d'Electricité du Doubs) et sera en grande partie subventionné par



l'ADEME (Agence Départementale de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), et la Région Bourgogne-Franche-Comté, à hauteur de 70 % sur le coût de l'audit.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de la convention pour l'audit énergétique par le SYDED.

DEVIS CHARIOTS POUR SALLE POLYVALENTE

Fabien CADOUX, responsable des bâtiments communaux, présente un devis de la SARL Gounand/Gentelet, pour la fourniture de trois chariots de stockage de chaises et 4 roulettes pivotantes de chariot de table pour la salle polyvalente d'un montant de 2 174,28 € TTC. Cela facilitera le rangement et la manutention des chaises et des tables.

INFOS DIVERSES

RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE POLYVALENT

Thierry, notre employé communal va partir en retraite ! Aussi, nous recherchons un/une agent(e) technique polyvalent en temps plein pour le remplacer à compter du mois de mai/juin. L'offre complète est disponible sur ww.emploi-territorial.fr. Pour postuler, envoyez CV + Lettre de motivation à mairie.mercey@orange.fr



AFFOUAGE 2025 : INSCRIPTION OBLIGATOIRE puis TIRAGE AU SORT LE SAMEDI 15 FEVRIER à 10 h à la Mairie



INSCRIPTION AFFOUAGE

Afin de façonner votre bois pour la saison 2025 (affouage sur pied), nous vous demandons de bien vouloir vous inscrire en mairie muni de votre attestation d'assurance de responsabilité civile, OBLIGATOIRE, date limite d'inscription vendredi 14 février à 11 h : mairie.mercey@orange.fr ou 03.81.58.24.52 (lundi matin, mardi toute la journée ou vendredi matin).

Le prix de ce bois que vous réaliserez sur les parcelles communales situées dans le chemin après la rue des Grandes Vernes (après le stockage d'Artishow) est de 7 € le stère une fois empilé (délibération septembre 2024).

Ce bois provient du produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) des parcelles 7_r, 12_r et diverses (chablis).

Le tirage au sort des numéros d'affouage pour les personnes inscrites est fixé au samedi 15 février à 10h en mairie.

ETAT CIVIL 2024

Nous avons eu la joie d'accueillir :

Enola, née le 6 janvier, fille de Nadège Gaillardou et de Loïc Collin

Léana, née le 23 janvier, fille de Sandra et Stéphane Châtelain

Léopold, né le 11 avril, fils de Camille Huguet et de Maxime Alexandre

Lyla, née le 21 avril, fille de Céleste Delcourt et de Thomas Rey

Mohamed et Haykel, nés le 24 avril, fils d'Inès et de Bilhel Ben Ajmia

Noah, né le 18 septembre, fils d'Elsa Renaud et de Julien Duprez



Nous avons célébré le mariage de :

Stéphane CHATELAIN et Sandra POURCHET le 15 juin

Nous déplorons les décès de :



Daniel PARINI, le 27 mars, à 78 ans

Roland AHMED, le 28 mars, à 75 ans

Yvette WENGER, le 30 juin, à 95 ans

NOUVELLE REGLEMENTATION RUE DE FONTENELLE

Les panneaux de signalisation devraient être livrés semaine 6. Ils seront ensuite installés par Thierry, notre employé communal. Cette nouvelle réglementation devrait être entrée en vigueur à compter **du lundi 17 février 2025**. Il sera donc interdit de sortir sur la RD 16 après le n°30 de la rue de Fontenelle.



Panneaux indiquant la sortie interdite, sauf pour les pompiers



Panneau indiquant la sortie interdite à 200-250m

Extrait du BULLETIN N°49 de l'Association B.I.E.N.-Vivre de Janvier 2025 concernant « Un grave sinistre environnemental à Corcelles-Ferrières ».

La société NICOLLIN a créé en 1984 à Corcelles Ferrières ce qui s'appelait un Centre d'Enfouissement Technique de déchets »

Elle a stocké, après avoir creusé dans une colline, d'énormes quantités de déchets de toutes natures (**plus de 2 millions 500 mille tonnes**) déversés dans la colline de Corcelles-Ferrières entre 1984 à 2011.

Depuis Novembre 2011, c'est-à-dire depuis 13 ans, le site Nicollin de Corcelles-Ferrières ne reçoit plus de déchets à enfouir.

Ce site est **surveillé par les services de l'Etat**, notamment la **DREAL** (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), et aussi la **DDT** avec son service de la **Police de l'eau**.

L'association intercommunale, **B.I.E.N.-Vivre** poursuit et continue son rôle de veiller aux risques de ce site, et en informe ses adhérents notamment sur les risques tels incendies, glissements de terrain, pollutions de l'air, des eaux et des sols.

Une circulation routière réduite demeure et résulte des activités annexes de l'entreprise : tri et location de bennes.

Une autre nuisance potentielle, non visible, peut continuer de menacer les habitants de nos villages et notre environnement. Ce danger est constitué par les risques provoqués par ces énormes quantités de déchets de toutes natures stockées qui ne restent pas inertes.

Ces déchets, pendant plus de 30 ans, continuent de se décomposer, de se transformer, de fermenter, de percoler. Il en résulte **qu'ils dégagent des gaz, et un purin liquide de déchets appelé lixiviat.**

Les gaz sont en grande partie **aspirés**, puis, après avoir été traités, sont dirigés vers une petite unité de production d'électricité.

Les lixiviats ou jus de percolation qui s'écoulent sont acheminés vers un bassin de stockage puis, sous l'action d'une pompe, réinjectés en partie sur le site, pour, en s'écoulant à travers la masse de déchets, accélérer leur décomposition, et ainsi, augmenter la production de gaz.

Le 25 juillet 2024, le Maire de la Commune de Corcelles-Ferrières a découvert une pollution : **l'eau du ruisseau de Cottier** qui longe le site, habituellement très claire, et celle de la petite rivière Le Breuil, qui le prolonge après sa confluence avec le ruisseau de Lantenne, et traverse sa commune, **était devenue noire et nauséabonde.** L'eau des deux petits cours d'eau était fortement mêlée d'une sorte de purin et pouvait être de nature à détruire une partie ou toute vie de la faune et de la flore du ruisseau, et même de mettre en danger la vie des animaux qui s'y abreuvent.

Une importante quantité de lixiviats, ces purins de déchets, stockés dans un bassin censé être étanche, s'étaient déversés dans le ruisseau.

Le maire a immédiatement alerté la DREAL pour l'informer de la situation. Il a également appelé les agriculteurs du village pour les avertir du danger de laisser leurs bovins s'abreuver dans le ruisseau.

Très rapidement, un inspecteur de la DREAL (Inspection des installations classées), un agent de l'OFB (Office Français de la Biodiversité, sorte de police de l'environnement), et un représentant de la DDT (Direction Départementale des Territoires Service Police de l'eau) se sont rendus sur les lieux pour effectuer les constatations d'usage et des prélèvements de l'eau et de la vase du ruisseau en vue d'analyses.

A la demande de l'Association BIEN Vivre, une réunion extraordinaire de la C.L.S.S. (Commission Locale de Surveillance de Site) a été convoquée par le Préfet, le mercredi 15 janvier, sous la présidence de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture.

Outre les représentants de la Préfecture, ceux de la Sté Nicollin et l'Inspecteur des installations classées, ont participé : les Maires et adjoints des communes voisines (Didier AUBRY maire de Mercey-le-Grand, Marc DUPONT Maire de Berthelange, Thierry MALESIEUX maire de Lantenne-Vertière et Président de la Communauté de Communes du Val Marnaysien, Christian TOURNIER maire de Ferrières-les-Bois,), 2 gendarmes de la brigade de St Vit, 2 gendarmes de la police de l'environnement, un gradé des sapeurs-pompiers, le représentant de France-Nature-Environnement-Doubs (Christian DEMOUGE), et 2 représentants de B.I.E.N.-Vivre (Nathalie RUDE et Denis BONNEFOY). **Une Commission très suivie et où beaucoup de questions furent posées.**

La cause de l'accident serait due à une fuite en sortie de la pompe de ré-injection des lixiviats, sans que le technicien s'en aperçoive immédiatement. Une autre cause a été privilégiée par la suite une fuite du bassin annexe au stockage principal du purin.

La quantité de lixiviat qui a rejoint le ruisseau serait *au Maximum* 8 m³ selon la Société Nicollin et de 20 m³ selon l'inspecteur de la DREAL.

C'est bien le Maire de la Commune de Corcelles Ferrières qui a prévenu les autorités compétentes, et la Société, indique que dès qu'elle a eu connaissance de « l'incident » a pris immédiatement les mesures qui s'imposaient.

En novembre 2024, l'Association B.I.E.N.-Vivre a demandé au Directeur, un rendez-vous, afin de se rendre sur le site pour examiner sur place ce qui s'est passé et cela a été refusé. Cela est gênant pour la transparence d'un tel site.

Que se passera-t-il dans un proche avenir ?

Il appartient désormais à la Sté Nicollin de prendre les mesures appropriées, exigées par les Associations, BIEN Vivre et FNE-Doubs ainsi que par tous les élus présents :

- Réaliser les travaux visant à empêcher le renouvellement d'un tel sinistre, et cela sous la surveillance de la DREAL.
- Une surveillance renforcée du site (7 jours sur 7),
- La construction d'une enceinte de confinement des pompes,
- La réparation ou le remplacement de la bâche d'étanchéité du bassin de lixiviat.

Il va falloir veiller à la réalisation des décisions qui seront prises par les autorités compétentes

Pour information, l'Association B.I.E.N.-Vivre est domiciliée sur Mercey et reçoit chaque année une subvention de la Commune de 100 €.



Permanences de Mairie 1, Rue de l'Eglise :

Lundi 8h -12h30 ; Mardi 8 h - 18 h ; Vendredi 8h - 12h.

03.81.58.24.52 ♦ mairie.mercey@orange.fr ♦ www.merceylegrand.fr